

Ministère de l'économie, de l'Industrie et du Numérique

Arrêté du 26 août 2016 acceptant la renonciation totale de la Société des Mines de Montbelleux à la concession des mines de tungstène, étain, cuivre et substances connexes, dite « Concession de Montbelleux » (Ille-et-Vilaine)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Arrête

Article 1^{er} : La renonciation de la Société des Mines de Montbelleux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 572 191 286 et dont le siège social est situé 145 impasse John Locke, 34470 PEROLS, à la concession de mines de tungstène, étain, cuivre et substances connexes dite « Concession de Montbelleux » portant sur tout ou partie du territoire des communes de Luitré et Parcé, dans le département d'Ille-et-Vilaine, est acceptée.

En conséquence, il est mis fin à ladite concession et le gisement correspondant est replacé dans la situation de gisement ouvert aux recherches.

Article 2 : Un extrait du présent arrêté sera, par les soins du préfet, affiché à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et dans les mairies des communes intéressées, inséré au Recueil des Actes Administratifs de cette préfecture et, aux frais du demandeur, publié dans un journal régional ou local dont la diffusion s'étend à toutes les zones anciennement couvertes par la concession.

Article 3 : Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 26 août 2016

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

Signé : Emmanuel MACRON